



Modifications incluses dans la mise à jour

MOZAÏK-AX – RH et rémunération – Congé court terme et demande de remplacement

- Aucune modification

MOZAÏK-AX – RH et rémunération – Mouvements de personnel

- Aucune modification

MOZAÏK-AX – RH et rémunération – Planification des effectifs

- Aucune modification

MOZAÏK-AX – RH et rémunération – Séance d'affectation

- Aucune modification

Documents des fonctions en cours de développement

MOZAÏK-AX – RH et rémunération – Dotation

- La catégorie d'emploi n'est plus une donnée obligatoire dans le corps d'emploi :
 - Un message d'avertissement s'affiche lorsqu'elle est manquante.
 - Elle demeure requise pour la génération des listes de priorité par poste, incluant les bassins.
- Pour les CS anglophones :
 - Ajout d'une option à activer pour que les statuts d'engagement principaux soient considérés pour une règle de cumul et pour un type de compteur uniquement.
 - Améliorations aux lettres et aux contrats en anglais : correction de syntaxe et coquille.

MOZAÏK-AX – RH et rémunération – Listes de priorité

- Modifications à l'affichage des différentes listes de priorité par poste :
 - Collaborateurs triés en ordre d'affichage croissant ou décroissant selon les critères indiqués dans le paramétrage de l'entente syndicale du corps d'emploi du poste et selon la catégorie du corps d'emploi du poste. Les critères possibles sont : le service cumulé, l'ancienneté, la date d'entrée à la commission scolaire ou la date d'entrée sur la liste.
 - La dernière évaluation de l'employé (résultat et date) est affichée dans le volet de prévisualisation.
 - Les collaborateurs radiés avant le début de la liste ou après le début de la liste, mais avant la date du jour sont rejetés de la liste.
- Modification à la liste des employés par bassin :
 - Lorsque ceux-ci reçoivent une évaluation négative au dossier (compétence et développement - Liste de priorité - Évaluation), cet élément est maintenant visible dans la colonne évaluation positive.
 - Lorsqu'un élément de reconnaissance des acquis est présent au dossier (sous compétence et développement - Liste de priorité - corps d'emploi) il est également affiché dans la liste des employés par bassin.



- Lorsqu'un employé est affecté sur un poste de type « 90-mise en disponibilité » les différentes fonctionnalités des listes de priorité ont été améliorées à plusieurs niveaux :
 - Dans la liste de priorité d'embauche par poste, on peut maintenant obtenir les gens qui sont en mise en disponibilité sur le même corps d'emploi ainsi que ceux qui sont en mise en disponibilité sur un autre corps d'emploi.
 - On peut également inclure les gens de la liste de rappel dans les résultats afin d'accroître le nombre d'individus dans la liste de priorité d'embauche.
 - On doit préalablement configurer l'ordre d'affichage dans les listes de priorité au niveau des ententes syndicales, et ce, dans l'onglet détail. (Ressources humaines - paramétrage - syndicats - ententes syndicales - entrez dans le détail d'une entente - liste de priorité d'embauche et ordre des listes de priorité par poste).

MOZAÏK-AX – RH et rémunération – Récupération de Paie et GRH

- Pour les corps d'emploi 35** avec des statuts E1, E2 ou E3, le salaire annuel est maintenant récupéré de PAIE et GRH vers MOZAÏK-AX - RH. (Dans le dossier sous l'onglet Rémunération - Régime fixe – Taux de salaire)

Relativité salariale – Impacts dans MOZAÏK-AX

- Modifications pour répondre aux changements liés à l'application de la relativité salariale :
 - Les régimes qui auront des changements en vigueur le 2 avril 2019 ont été dupliqués et les autres régimes qui n'ont pas de changement ont été renommés.
 - Les régimes 2* ont une fréquence de paiement annuel pour la période de 2013-04-01 au 2019-04-02.
 - Les régimes 2* ont une fréquence de paiement horaire pour la période de 2019-04-02 à jamais.
 - Les règles d'admissibilité ont aussi été dupliquées pour correspondre aux bons régimes et corps d'emploi.
 - Pour la planification budgétaire, nous avons modifié, dans les groupes de rémunération, la référence aux régimes fixes de rémunération.

MOZAÏK-AX – RH et rémunération – Parcours professionnel

- Ajout d'un bouton « Réévaluer le type de compteur », au niveau des détails de type de compteur, permettant que tous les collaborateurs qui ont des points de contrôle touchés par ce détail du type de compteur soient à réévaluer.
- Lors d'un changement à l'affectation (statut d'engagement, motif, date de début, date de fin, ajout, suppression) :
 - L'indicateur « À réévaluer » des transactions de type « Point de contrôle » qui sont touchées par l'affectation modifiée est levé.
 - Un commentaire indiquant qu'il y a eu un changement à l'affectation est ajouté.
 - Le détail du changement s'affiche à droite lorsqu'on sélectionne le point de contrôle à réévaluer ou l'ajustement au point de contrôle (à la suite de la réévaluation).
 - La réévaluation a lieu automatiquement lors du prochain calcul.

MOZAÏK-AX – RH et rémunération – Recrutement

- Aucune modification